



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 14/02/2017
Reçu en préfecture le 14/02/2017
Affiché le 14 FEV. 2017
ID : 056-215601626-20170209-DB20170208-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
jeudi 9 février 2017

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2017

Etalent présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine YVON, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Serge LECUYER à David DREGOIRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Martine YVON

Présents : 29
Pouvoirs : 04

n°08

**DIRECTION ENFANCE
JEUNESSE SPORT**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2017

Rapporteur : Dominique Quintin

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur. Chaque année, la Ville soutient de nombreuses structures qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre commune.

Ces initiatives citoyennes concrétisent les valeurs du partage, de la rencontre et du don. Pour aider les associations à mener à bien leurs activités ou leurs projets, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant le tableau ci-dessous.

Ces attributions sont assorties d'engagements définies par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Consciente de la plus-value apportée au territoire par une vie associative riche et variée, la municipalité souhaite maintenir un niveau d'engagement fort envers les associations locales, et ce, malgré la tension croissante sur les finances communales.

Le volume global de subventions est donc conservé pour l'année 2017.

Les sommes allouées sont inscrites au budget de la Ville au titre de l'exercice 2017.

Une enveloppe globale de 78 000 € prévue au budget 2017 est répartie de la manière suivante :

- **68 000 € de subventions de fonctionnement.** La subvention de fonctionnement s'est essentiellement basée sur l'évolution ou la réduction du nombre d'adhérents dans chaque association en tentant de lisser une nouvelle fois le ratio subventions / nombre de licenciés et cela de manière progressive en se basant sur l'année N-1.
- **10 000 € de subventions de projets** en lien avec la participation à la vie citoyenne. Une commission composée de membres de l'OMS et de la municipalité étudie les demandes de subventions de projet et établit la proposition de répartition des crédits. La présente délibération propose l'attribution de 8 525 €.

Subventions de fonctionnement

organismes	Subventions de Fonctionnement 2016	Proposition de subvention de fonctionnement 2017
ALP	20150€	20150€
DOJO PLCEMEUR OCEAN	900€	890€
TENNIS CLUB DE PLCEMEUR	4850€	4840€
FORMOCEAN	0€	200€
FUTSAL CLUB DE PLOEMEUR	150€	210€
PLCEMEUR VOLLEY	2300€	2370€
PLCEMEUR CYCLOTOURISME	205€	280€
LES MOUETTES CRAPAHUTEUSES	400€	400€
CLUB AIKIDO PLCEMEUR	180€	130€
COURIR A PLCEMEUR	150€	140€
PLCEMEUR JEUNESSE	380€	290€
BASKET PLCEMEUR OCEAN	2600€	2600€
ENTENTE DES MUNICIPALUX	180€	130€
A.S. EREA LES PINS	100€	120€
PLCEMEUR RUGBY CLUB	4100€	3870€
PLCEMEUR NATATION	5500€	4600€
KEEP IT COUNTRY	150€	140€
PLCEMEUR ATLANTIQUE HANDBALL	2900€	3390€
PLCEMEUR TRIATHLON	1440€	1370€
A.S. GOLF PLCEMEUR OCEAN	3075€	2770€
A.S. DU GUERMEUR	5700€	5700€
FOOTBALL CLUB DE PLCEMEUR	10600€	10530€
A.S. COLLEGE CHARLES DE GAULLE	1300€	1250€
A.S. COLLEGE JEAN-PAUL II	695€	720€
A.S. LYCEE ND DE LA PAIX	970€	910€

Subventions de projet

organismes	Propositions de subvention de Projet	Descriptifs
ALP tennis de Table :	455€	Aide à l'encadrement de formations
ALP Gym enfant :	455€	Compétition départementale 1 et 2 avril 500 gymnastes venus de clubs de niveau régional
ALP Badminton	680€	Les plumes estivales 1 et 2 juillet 2017, 600 matchs sur le WE. Grand tournoi de Bretagne Sud. Ouverture de l'événement à la N1 et au handi Bad
ALP Athlétisme	435€	Frais de déplacements : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 athlète au championnat de France Cross country Le Mans ▪ 5 athlètes aux Inter-régions à Fougères ▪ 1 athlète au championnat de France CA -JU Chateauroux ▪ 2 athlètes à la 1/2 finale de France Cross (Louviers) Cindy le DIMET qualifiée pour les 1/2 finals championnats de France à Louviers et Céline Gallot résultats concluants en département et régional, qualifié par équipe en élite
ALP Judo	900€	Frais de déplacements : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 judoka championnat France D1 (+ haut niveau français senior. Montbelliard + coach (hébergement et transport) ▪ 2 judokas championnat de France Junior Lyon 3 jours + le coach + transport et hébergement. Maxime Bergeron et Martin Nhan,
PLCMEUR VOLLEY	320€	Participation au championnat pré-national de la ligue de Bretagne lieu BRETAGNE. Engagement de frais d'arbitrage, déplacements, obligation d'engagement (500 €)
A.S. PREVERT/DESNOS	400€	Aide aux projets sportifs
PLCMEUR JEUNESSE	750€	Foulées du TER Frais de mise en avant de l'épreuve (communication, logistique)
BASKET PLCMEUR OCEAN	85€	Plateau Baby Basket, achat de matériels pour l'animation
GOLFCELTROPY	700€	Organisation d'un tournoi amateur et Pro de Golf Ploemeur/ Queven. Pays des nations celtés. 380 joueurs et 300 spectateurs et 50 bénévoles.
GRAND PRIX DE GOLF DE PLOEMEUR	3000€	Grand prix pro et amateurs. Figure au catalogue National de la Fédération Française de Golf. Publics : 200 joueurs : 140 bénévoles:50
A.S. DU GUERMEUR	345€	Participation aux 50 ans du club et aux frais de location de la salle Keragan (Oceanis)

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « jeunesse, sport, santé » du 25 janvier 2017 ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du vendredi 27 janvier 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **ACCORDE** les subventions aux associations sportives telles que mentionnées ci-dessus.

Délibération adoptée à L'UNANIMITE

**Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.**



**Bonan LOAS,
Maire**